

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2016**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 4-2016 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rc3 à même la zone Cv20.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi **3 mai 2016, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 4-2016, soit l'agrandissement de la zone Rc3 à même la zone Cv20.
4. Les zones visées par la modification au règlement de zonage sont les zones Rc3 et Cv20, dont le périmètre peut être sommairement décrit comme suit : contenu entre la 4^e avenue Painchaud au nord-ouest, la 8^e rue Maurais au nord-est, la 5^e avenue Mailloux au sud-est, et la 7^e rue Sirois au sud-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 4-2016 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 4-2016 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 4-2016 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 8 avril 2016.

Danielle Caron, OMA
Greffière